

LIEU DE formation



Site de VILLERÉAL

Route de Beaumont
Saint Roch
47210 Villereal
Tél. 05 53 40 44 40
E-mail :
cfa.villereal@educagri.fr



Première année

Je suis cavalier(ère), j'ai mon galop 3, je veux travailler dans un centre équestre :

« Je deviens Soigneur Animateur »

La formation Soigneur Animateur :

- Je participe aux soins aux équidés, à l'entretien du matériel et à la maintenance des installations.
- J'assure le travail des équidés, monté et à pied.
- J'accueille les publics.
- J'aide le moniteur dans l'animation des séances d'équitation.

La première année de formation :

- Je prépare mon BFSA (Brevet Fédéral Soigneur Animateur).
- Je passe et valide mes galops 4 et 5.

L'alternance de ma formation :

- 13 semaines de 35 heures au CFA
- 34 semaines en entreprise
- 5 semaines de congés payés par an

Deuxième année

Je suis cavalier(ère), j'ai mon galop 5, je veux animer les séances d'équitation du centre équestre :

« Je deviens Animateur d'équitation »

La formation Animateur d'équitation :

- J'accueille le public et je participe aux activités du centre équestre.
- J'anime des séances d'équitation et je réalise un projet d'animation.
- Je participe aux soins des équidés, à l'entretien du matériel et à la maintenance des installations.
- J'assure le travail des équidés, monté et à pied.

La deuxième année de formation :

- Je prépare mon AE (Animateur d'équitation)
- Je passe et valide mes galops 6 et 7.
- Je peux m'orienter vers une formation BPJEPS.

L'alternance de ma formation :

- 18 semaines de 27 heures au CFA
- 31 semaines en entreprise
- 5 semaines de congés payés par an



DÉBOUCHÉS



☑ Entrée directe dans la vie active comme animateur soigneur.

☑ Poursuite de formation vers un diplôme de niveau 4 BP JEPS Educateur Sportif Mention Activités équestres.

LES avantages

- Je suis salarié : Mon employeur me forme et rémunère mon travail (aides de l'Etat) ;
- Je trouve une entreprise labellisée : voir liste sur le site <https://www.telemat.org/FFE/sif/>
- Mon expérience professionnelle est reconnue.
- J'accède à la formation gratuite au CFA.
- J'ai un accompagnement personnalisé (accueil et positionnement / parcours adapté aux personnes ayant une reconnaissance handicap).
- Je peux partir en stage en mobilité européenne Erasmus.
- Aides pour le permis B 500€ (conditions cf. site internet).
- Je bénéficie d'un 1er équipement / branche professionnelle.

LES conditions d'admission

1ère année : 16 ans

- Titulaire AFPS ou PSC1
- Titulaire Galop 3 minimum
- Licence fédérale obligatoire en cours de validité
- Certificat médical de non-contre-indication / pratique et encadrement équestre

2ème année : 17 ans

- Titulaire AFPS ou PSC1
- Titulaire Galop 5 minimum
- Licence fédérale obligatoire en cours de validité
- Certificat médical de non-contre-indication / pratique et encadrement équestre

L'examen

La première année valide les 3 capacités du Brevet Fédéral Soigneur Animateur :

- -C1 : Assurer les soins des équidés et l'entretien de la structure.
- -C2 : Participer à l'animation de la structure équestre et à la découverte de la relation avec les équidés en dehors des temps de pratique équestre.
- -C3 : Assurer la sortie de la cavalerie d'école en sécurité dans le respect de son intégrité physique et morale.

La deuxième année valide les 3 blocs de compétences d'Animateur d'équitation :

- BC1 : Être capable de participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre.
- BC2 : Être capable d'animer et d'encadrer les activités en sécurité.
- BC3 : Être capable d'assurer le travail d'entretien et la gestion de la cavalerie d'école dans le respect de son bien-être.

L'hébergement

- Hébergement en internat
- Restauration

Plus d'infos sur notre site internet www.agrocampus47.org

un service
d'information
et d'orientation
vous aide à définir
votre parcours

contactez-nous
05 53 40 44 40

PLUS D'INFOS

WWW.AGROCAMBUS47.FR

V.15/10/2024

